



**L'accréditation OLAS :
La preuve de la compétence**



**OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE**



Formation continue auditeurs OLAS 2022

JCA du 14 octobre 2022

Dimitra Arend-Kalogeropoulou

Welcome · Bienvenue · Willkommen

ILNAS

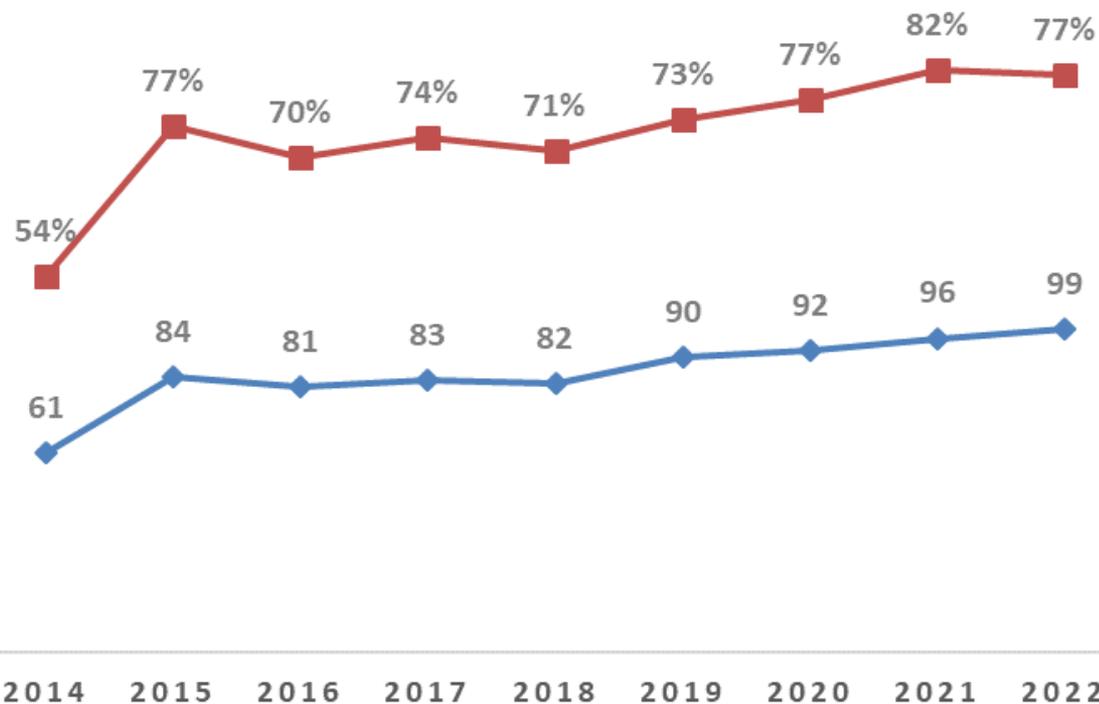
D'un total de 128 questionnaires envoyés 



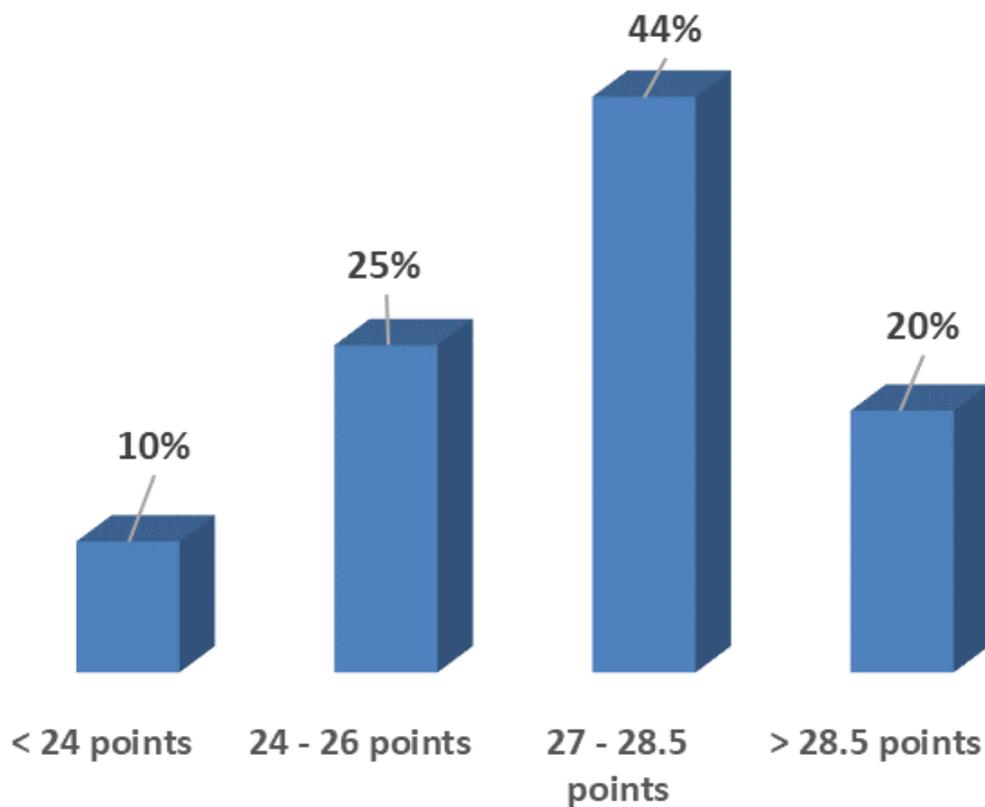
↳ **99 questionnaires ont été remplis → record!**

↳ **taux de participation 2022 ≈ 77%**

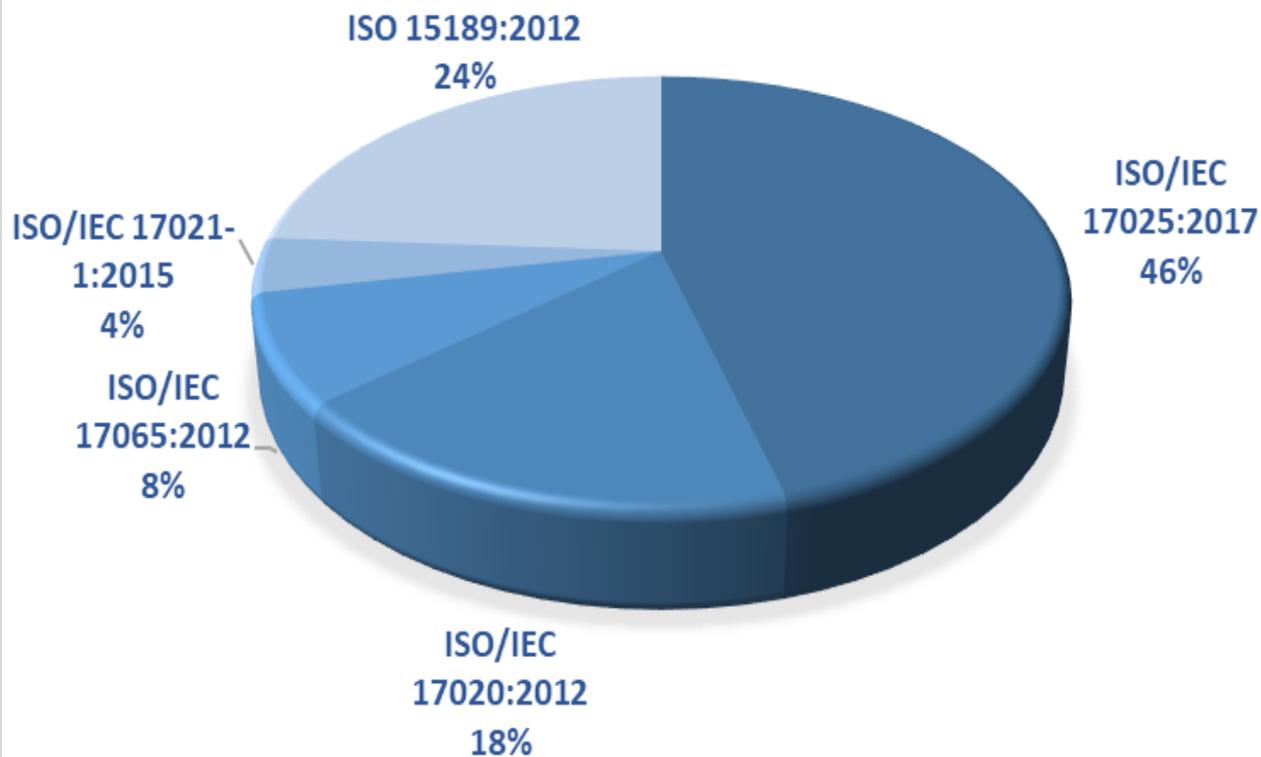
PARTICIPATION À LA FORMATION CONTINUE DEPUIS 2014



Résultat atteint sur 30 points



PARTICIPATION PAR NORME D'HABILITATION





- Non-conformités (NC et NC+) : Quel est le délai à respecter pour la mise en œuvre des actions correctives ?

3 mois! Le délai ne dépend pas du type d'écart!

- Une suspension ne peut être levée que par un audit documentaire.

Faux! Une suspension doit être levée par un audit complémentaire.

- Auditeurs techniques OLAS : La maîtrise d'une norme supplémentaire peut être acquise par la participation à un module de formation d'au moins 2 jours sur cette norme.

Vrai! – Consultez la P004!



- On peut inclure les fiches d'action correctives en bloc à la fin du rapport.

Faux!

- Divergence sur un écart ou la levée d'un écart: Que faire?

L'équipe d'audit doit en référer à l'OLAS.

- L'indemnité de repas (30€ par ½ journée d'audit) n'est pas payée pour la veille de l'audit ou le jour qui suit l'audit.

C'est vrai! Seulement les repas lors de la journée de l'audit sont remboursés, sous réserve qu'ils n'ont pas été repris directement par le client.



- La marque OLAS peut être apposée sur les cartes de visite du personnel des entités accréditées.

Faux! Consultez l'annexe OLAS A003 - § 4.8.

- Le passage d'une portée fixe vers une portée flexible peut se faire pendant un audit de surveillance ou de prolongation au cours duquel seront vérifiés les compétences du personnel ainsi que les processus de validation des méthodes et de gestion de la portée flexible suite à l'accord du RE.

Faux! Car l'OEC doit en faire d'abord la demande auprès de l'OLAS en identifiant les activités concernées au moyen du formulaire *F001B* – consultez l'A012 § 5.1.2.



- Si l'étalonnage est réalisé par un prestataire externe non-accrédité, l'OEC doit collecter et vérifier les preuves suivantes afin de démontrer la compétence du prestataire.

- Le calcul d'incertitude
- Les conditions d'environnement
- ~~Le certificat d'accréditation~~
- La procédure d'étalonnage
- La formation du personnel qui réalise l'étalonnage

→ Consultez l'A016 § 3.



Remarque : concerne une disposition devant être davantage formalisée ou précisée.

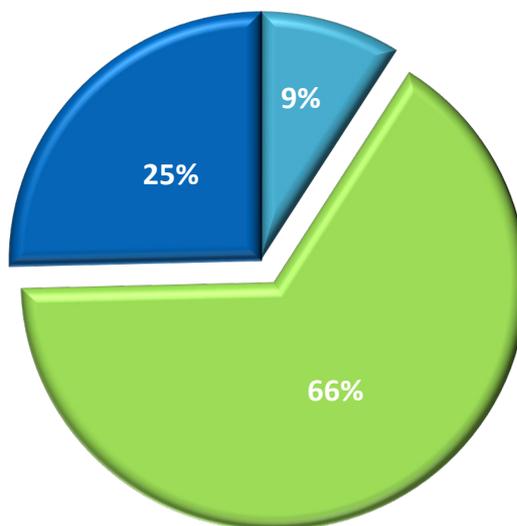
Non-conformité : lacune décelée dans l'organisation du laboratoire ou de l'organisme résultant d'une exigence du référentiel non traitée ou traitée partiellement, mais n'ayant pas d'incidence directe sur la fiabilité des résultats ou décisions.

Non-conformité majeure : lacune importante décelée dans l'organisation du laboratoire ou de l'organisme présentant un risque sérieux pour la fiabilité des résultats ou décision.

Trois équipements sont en date de maintenance dépassées depuis 1 mois et il n'y a pas de dérogation permettant leur usage.



Position OLAS : C'est plutôt une non-conformité (NC) – § 6.4.4



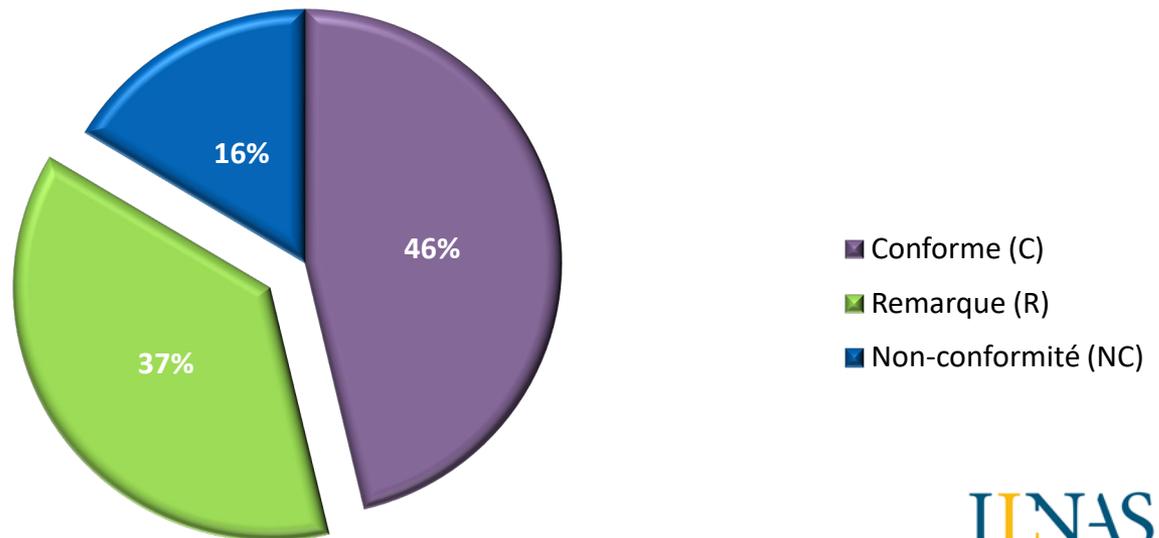
- Remarque (R)
- Non-conformité (NC)
- Non-conformité majeure (NC+)

Le laboratoire dans sa revue de contrat ou de demande ne propose pas à son client la possibilité de retour d'objets d'essai après analyse et n'enregistre pas sa demande/ réponse.

Il s'agit d'un défaut de formalisation étant donné que le laboratoire a bien présenté qu'il détruisait l'échantillon après une durée de conservation après analyse et qu'il ne le restitue pas. Le client n'a pas fait de remarque ou demande spécifique sur ce fait.



Position OLAS : C'est plutôt une remarque (R) – § 7.4.1

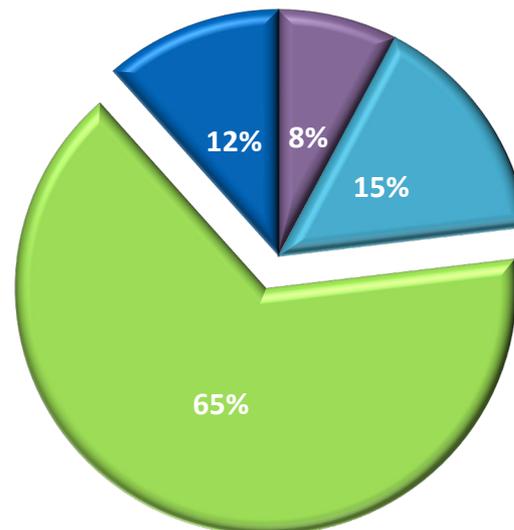


Dans le cadre de son processus de veille documentaire (interne et externe), l'organisme n'a pas identifié les nouvelles versions des documents ILAC qui lui sont applicables. Or, la liste des documents externes dont il dispose ne fait pas mention des documents suivants :

ILAC-P10: ILAC Policy on Traceability of Measurement Result 07 2020

ILAC P15: Application of ISO/IEC 17020:2012 for the Accreditation of Inspection Bodies 05 2020.

Position OLAS : C'est plutôt une non-conformité (NC) – § 8.3.1



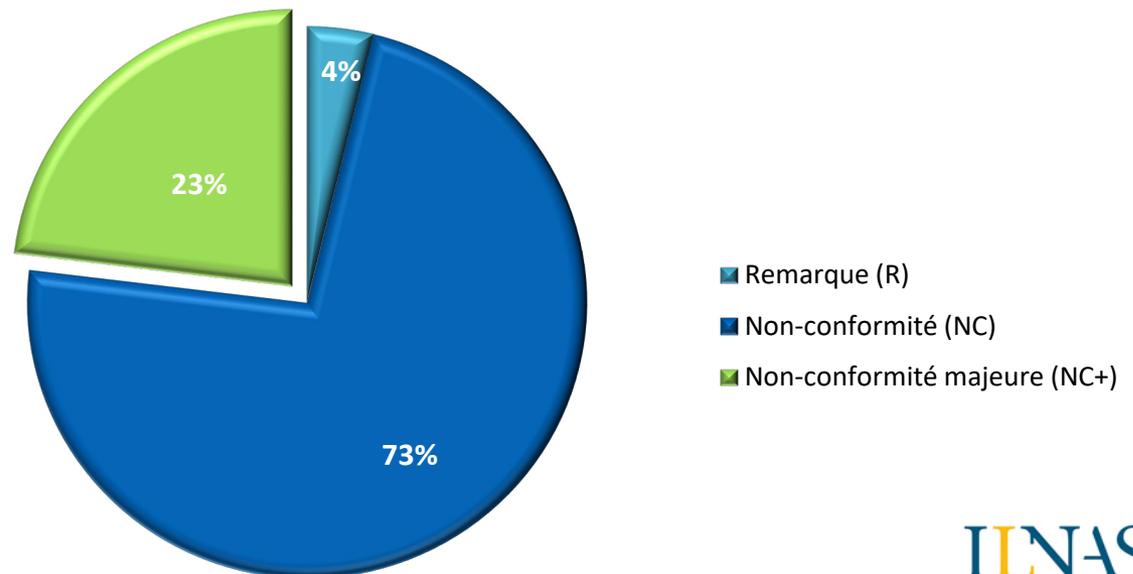
- Conforme (C)
- Remarque (R)
- Non-conformité (NC)
- Non-conformité majeure (NC+)

La procédure décrite pour l'inspection périodique des ascenseurs prévoit que les rapports sont signés par le responsable du département « machines ».

Or l'un des rapports d'inspection vérifié est signé par le responsable du département « équipement sous pression ».



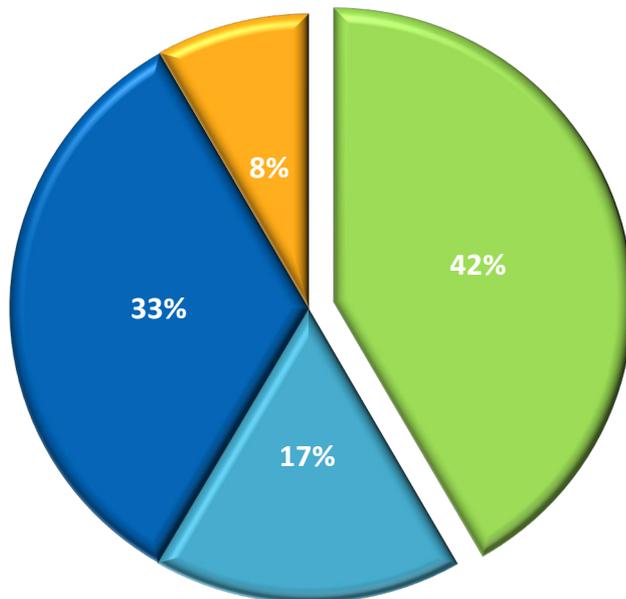
Position OLAS : C'est plutôt une non-conformité majeure (NC+) – § 7.4.2



L'organisme ne procède à une revue des risques susceptibles de remettre en question l'impartialité de ses activités que lors des revues de directions organisées annuellement.



Position OLAS : C'est plutôt conforme (C) – § 4.2.3 (→ ... régulièrement)

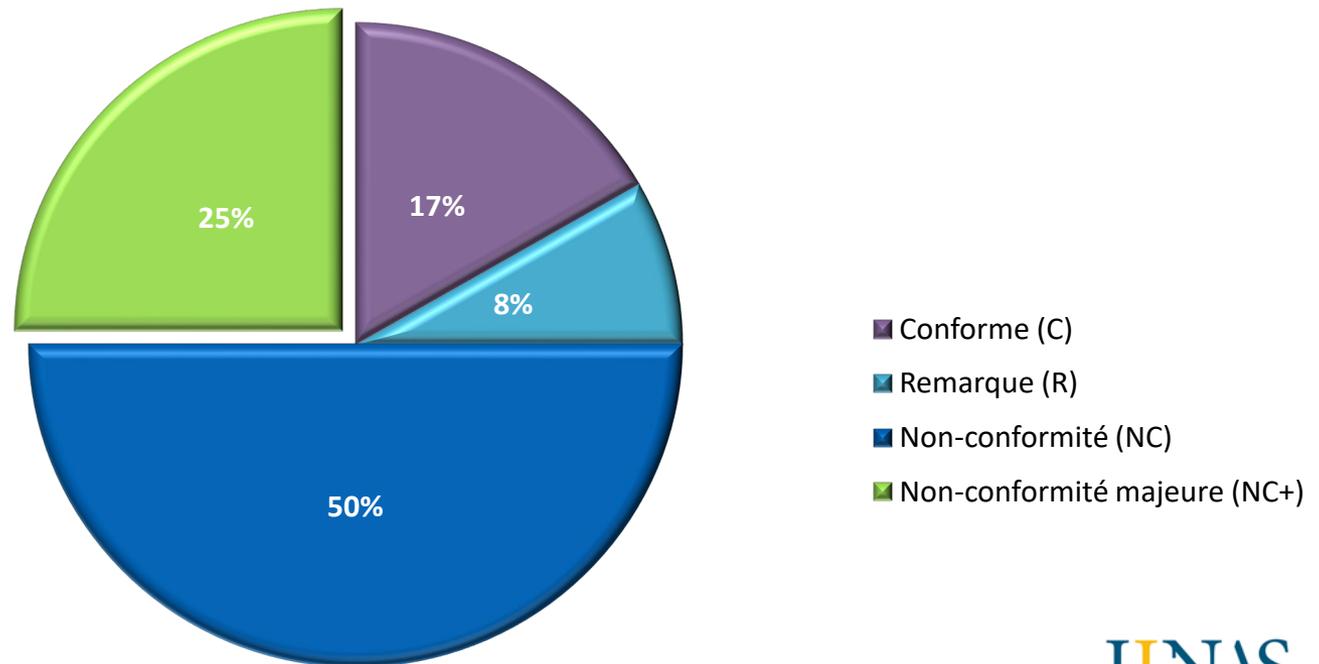


- Conforme (C)
- Remarque (R)
- Non-conformité (NC)
- Non-conformité majeure (NC+)

Etant donné la petite taille de l'organisme, la direction a décidé d'externaliser la réalisation de l'audit interne pour éviter les conflits d'intérêts. L'auditeur externe choisi dispose des qualification comme auditeur pour la norme ISO/IEC 17025.



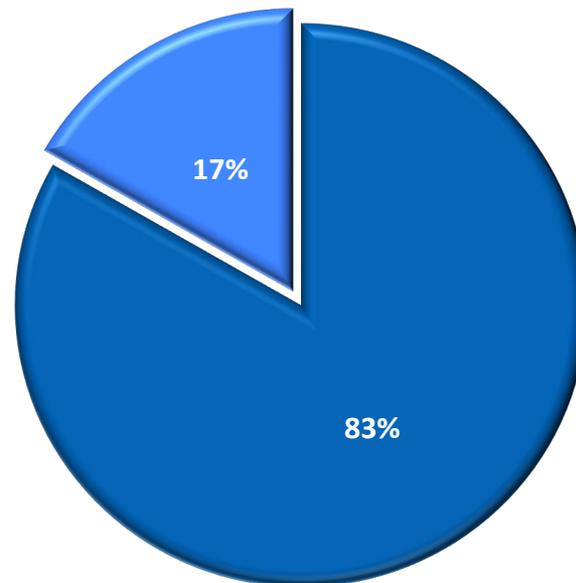
Position OLAS : C'est plutôt une non-conforme majeure (NC+) – § 8.6.4 a)



L'organisme de certification a défini les critères de compétences applicables à ses auditeurs. Cependant, pour certains d'entre eux, il n'a pas pu présenter tous les éléments probants pour garantir qu'ils disposent des compétences suffisantes pour couvrir chacun des secteurs techniques qu'ils auditent.



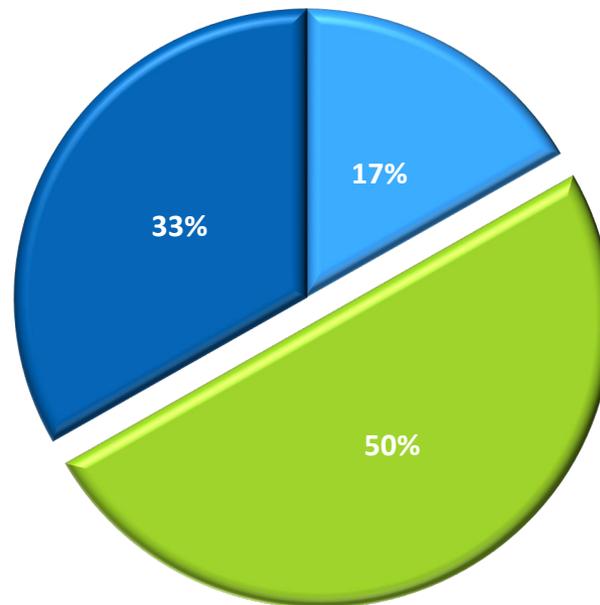
Position OLAS : C'est plutôt une remarque (R) – § 7.1.2



- Non-conformité (NC)
- Non-conformité majeure (NC+)

L'audit interne est réalisé par le responsable qualité qui est le seul au sein de l'organisme à disposer des compétences suffisantes sur la norme ISO/IEC 17021. L'ensemble des exigences de la norme a été audité par l'auditeur interne.

Position OLAS : C'est plutôt une non-conformité (NC) – § 10.2.6.4 b)



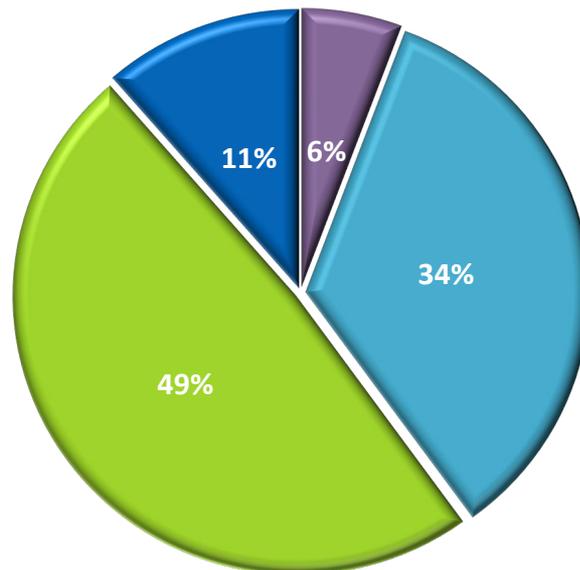
- Conforme (C)
- Non-conformité (NC)
- Non-conformité majeure (NC+)

Une checklist référencée XY123 existe pour un ajout d'un nouveau paramètre dans le cadre de la portée flexible. La procédure de la gestion de portée flexible ne précise pas de remplir cette checklist.

Cette checklist n'a pas été remplie pour les ajouts de paramètre en PCR notamment pour le XY et le YZ.

La gestion de la portée flexible est non aboutie. Risque de ne pas maîtriser tous les processus lors d'un ajout d'un paramètre.

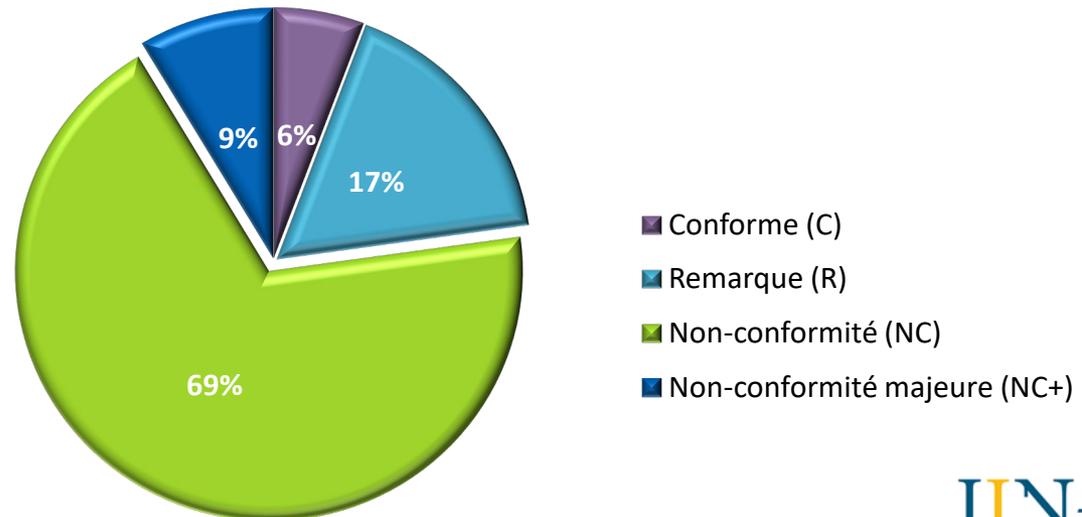
Position OLAS : C'est plutôt une non-conformité (NC) – § Annexe A012 – § 5.2.2



- Conforme (C)
- Remarque (R)
- Non-conformité (NC)
- Non-conformité majeure (NC+)

- 1) Le laboratoire a fait appel à 2 auditeurs externes pour réaliser son audit technique interne. Le laboratoire n'a pas évalué ses 2 prestataires d'audit interne quant à la pertinence des prestations réalisées.
- 2) Les attestations de formation/ qualification de ces 2 auditeurs ont été présentées sur un document interne du laboratoire dont ils proviennent. La validation de leurs habilitations/qualifications ne sont pas actées par une fonction clairement identifiée et la personne ayant validée ces formations/ habilitations n'est pas identifiée.

Position OLAS : C'est plutôt une non-conformité (NC) – § 4.6 et 4.14.5





**OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCRÉDITATION ET
DE SURVEILLANCE (OLAS)**

Southlane Tower I · 1, avenue du Swing · L-4367 Belvaux

Tel. : (+352) 24 77 43 -60 · Fax : (+352) 24 79 43 -60

E-mail : olas@ilnas.etat.lu

www.portail-qualite.lu

Thank you · Merci · Danke

ILNAS